

Produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de l'octroi de mer

2018/0417(CNS) - 27/03/2019 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 567 voix pour, 15 contre et 87 abstentions, suivant une procédure législative spéciale (consultation), une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil modifiant la décision n° 940/2014/UE en ce qui concerne les produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de l'octroi de mer.

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sans y apporter d'amendements.

La proposition de modification de la décision du Conseil n° 940/2014/UE relative au régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises a pour objet d'adapter la liste des produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation, afin de refléter les derniers changements que les économies locales ont connus depuis l'adoption de la décision.